Public
- Fonctions : transitaire terrestre (ADR, RID)

Prérequis
- Sans objet

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 17h30

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation ADR/RID et l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

1.35-TC Formation des logisticiens (partie validation) dans le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses

Objectifs généraux
- Acquérir les connaissances générales des TMD routier et ferroviaire
- Savoir préparer un envoi par route et fer :
  - Identifier
  - Emballer
  - Déclarer
  - Marquer
- Savoir contrôler la déclaration d'une cargaison par voies routière et ferroviaire

Les plus de la formation

- Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation au fur et à mesure de la progression
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

Validation
- Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et du RID
- Niveau : 5
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Codes RNCP/RS : Non inscrit
- Certificateur : Sans objet
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**/**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test d'auto-positionnement		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Acquérir les connaissances générales des TMD routier et ferroviaire** **Savoir préparer un envoi par route et fer : identifier, emballer, déclarer, marquer** **Savoir contrôler la déclaration d'une cargaison par voies routière et ferroviaire**	**14 h 00**
T01 Arrêté TMD T02 Application T03 Responsabilité T04 Classification T05 Liste MD et dispositions spéciales T06 Quantités limitées et quantités exceptées T07 Instructions d'emballage T08 Emballage en commun T09 Instructions de transport en citerne T10 Marquage et étiquetage des colis T11 Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs T12 Déclaration T13 Homologation d'emballage T14 Homologation de citerne T15 Transport en citerne T16 Transport de colis T17 Équipement T18 Formation T19 Surveillance T20 Véhicule T21 Spécificités RID Fret particulier (MD listées) : • Piles au lithium (notamment ONU 3090, 3091, 3480, 3481) • Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530) • Objets contenant une MD (notamment ONU 3537, 3538, 3540, 3547, 3548) • Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) • Déchets dangereux		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation INTRA**	**3 h 30**
T51 STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées T52 STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.3 & textes du ministère des Armées		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
	Bilan et synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES ARMÉES

Formation des logisticiens (partie validation) dans le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses

1.35-TC	**Fonction**	**transitaire terrestre**					**code du prestataire**	
Lot	**1**	logisticiens	**Réglementations**	**T**	ADR & RID			
Poste	**3**	validation	**Référence**		1.4.2.2			
Sous-poste	**5**	formation unique	**Stages exclusifs MinArm**		≤ 4 st.	≥ 5 st.	**2,5 j.**	
Type	**C**	TC sauf 7	**Stages avec extérieurs**		1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st.	**2 j.**
Utilisateurs	**SGA, EMA, AdT, MN, AAE, SCA — Gendarmerie**							
Prérequis	néant							
Objectifs	1	acquérir les connaissances générales des TMD routier et ferroviaire						
	2	savoir préparer un envoi par route et fer : identifier, emballer, déclarer, marquer						
	3	savoir contrôler la déclaration d'une cargaison par voies routière et ferroviaire						

Contenu pédagogique		**D/S**	**B/A**	**I/M**	**E/E**
Généralités					
T01	Arrêté TMD		×		
T02	Application	×			
T03	Responsabilité		×		
T04	Classification		×		
T05	Liste MD et dispositions spéciales		×		
T06	Quantités limitées et quantités exceptées	×			
T07	Instructions d'emballage		×		
T08	Emballage en commun		×		
T09	Instructions de transport en citerne		×		
T10	Marquage et étiquetage des colis		×		
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs		×		
T12	Déclaration			×	
T13	Homologation d'emballage	×			
T14	Homologation de citerne	×			
T15	Transport en citerne	×			
T16	Transport de colis		×		
T17	Équipement	×			
T18	Formation	×			
T19	Surveillance		×		
T20	Véhicule		×		
T21	Spécificités RID		×		
Fret particulier (MD listées)					
Piles au lithium (notamment ONU 3090, 3091, 3480, 3481)			×		
Véhicules, machines et moteurs (notamment ONU 3166, 3171, 3528, 3529, 3530)			×		
Objets contenant une MD (notamment ONU 3537, 3538, 3540, 3547, 3548)		×			
Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)		×			
Déchets dangereux		×			
Textes militaires					
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées		×		
T52	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.3 & textes du ministère des Armées		×		

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.